

La Défense, le 24 janvier 2022



Monsieur Jacques CLEMENT
Directeur des Ressources Humaines

Objet : déroulement de carrière des cadres administratifs

Réf : PD/GL/2022-01

Monsieur le Directeur,

La CFDT a pris connaissance du décret du 17 janvier 2022 portant nomination dans le corps des administrateurs de l'Etat au tour extérieur 2021. A la lecture des résultats, vous constaterez que seul un agent du pôle ministériel a été admis sur les 29 reçus au tour extérieur 2021 (3,4%). Ce piètre résultat nous interpelle au regard des nominations dans le corps des administrateurs civils, pour les années précédentes.

Le nombre de promus originaires du pôle ministériel ne cesse de baisser depuis plusieurs années, comme en témoignent les statistiques ci-dessous :

TE AC 2020 : 32 promus dont 3 de notre ministère, soit 9,3%
TE AC 2019 : 32 promus dont 3 de notre ministère, soit 9,3%
TE AC 2018 : 34 promus dont 5 de notre ministère, soit 14,7%
TE AC 2017 : 36 promus dont 7 de notre ministère, soit 19,4%
TE AC 2016 : 31 promus dont 2 de notre ministère, soit 6,5%
TE AC 2015 : 30 promus dont 3 de notre ministère, soit 10%.

Certains ministères consolident au contraire, d'une année sur l'autre, des bons résultats, en particulier les ministères de l'intérieur, sociaux, des finances, de l'éducation nationale et des armées. Et même si ces ministères comptent un nombre beaucoup plus important d'attachés que le pôle ministériel, il n'en demeure pas moins que cela pose la question de l'attractivité de notre ministère, notamment pour ce qui concerne les attachés qui le choisissent, au terme de leur scolarité dans les IRA.

Il nous apparaît donc d'autant plus légitime et normal que les promotions au grade d'attaché d'administration hors classe de l'Etat soient bien conformes au taux de 10 % fixé par le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État.

C'est loin d'être le cas : si les trois premiers tableaux d'avancement (2013, 2014 et 2015) ont permis de faire le plein des promotions, plus aucun tableau d'avancement à partir de 2016 n'a permis d'y parvenir. Au titre des tableaux d'avancement de 2016 à 2021, le pôle ministériel a enregistré un déficit de 157 promotions au grade d'attaché d'administration hors classe : 157 attachés principaux n'ont pas été promus au grade fonctionnel, alors que cela était possible. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de vous le rappeler lors d'une audience le 16 mars 2021.

De la même manière, nous demandons que le nombre d'emplois fonctionnels de CAEDAD soit revu à la hausse, en vue d'offrir des perspectives de carrière aux attachés principaux.

Je souhaite attirer votre attention sur le contenu du rapport du jury pour le tour extérieur d'administrateur civil 2019 : il recommande *à tout futur candidat d'éviter certains travers et certains écueils afin de mieux appréhender la constitution du dossier personnel et l'épreuve orale, en sachant valoriser son parcours, ses qualités propres, ses réalisations, loin du formatage proposé par les cabinets de recrutement éloignés des réalités institutionnels et administratives. Le même jury constate une grande différence de niveau d'information et de préparation de candidats, certains n'ayant aucun appui tandis que d'autres bénéficient de « tutorat » ou de formations dédiées. Il recommande aux ministères de mieux accompagner les candidats et de le faire en privilégiant des intervenants capables de comprendre leurs besoins afin d'éviter des préparations inadaptées.*

Les résultats du tour extérieur 2021 nous interpellent sur le repérage des viviers administratifs et sur la formation dispensée pour préparer nos collègues au tour extérieur, qui est l'une des voies d'accès à l'encadrement supérieur dans la fonction publique.

L'École nationale d'administration (ENA) a été supprimée le 31 décembre 2021. Elle a été remplacée par l'Institut national du service public (INSP) le 1^{er} janvier 2022, qui est chargé d'assurer la sélection et la formation des hauts fonctionnaires de l'état, rassemblés dans le corps unique des administrateurs de l'Etat.

Compte-tenu de cette réforme très importante pour l'encadrement supérieur, il nous apparaît essentiel de favoriser le recrutement de cadres administratifs originaires du pôle ministériel par la voie du tour extérieur, ce qui garantira la diversité des profils issus de la promotion interne au plus haut niveau de la fonction publique.

Cela passe nécessairement par une remise en cause de la formation, dans sa forme actuelle. Notre syndicat demande une réunion de travail sur le sujet avec l'administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT



Gwénaëlle L'HUILLIERE

Copie : M. le président de la CAP des attachés.